



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mercredi 20 mars 2024

	Présents	Absent	Procuration à
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

### Début de séance : 18h57

**Pierre SENECHAL** : Avant d'ouvrir le Conseil municipal, vous savez que ce matin nous avons malheureusement enterré Jean-Benoît Cavignaux. Il a exercé un mandat de Conseiller municipal. En sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

### Minute de silence.

**Pierre SENECHAL** : Je vous remercie. Sabine VANDOMME assurera le secrétariat et nous pouvons passer au point n°1.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 février 2024
2. Extension de la salle des Sports – bureaux de contrôle technique et coordinateur sécurité

3. Autorisation d'ester en justice – introduction des recours contre les actes de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) remettant notamment en cause la convention fixant les modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire
4. Questions diverses

## 1. Approbation du procès-verbal du 13 février 2024

**Pierre SENECHAL** : Des remarques, des questions ?

**Jean-Louis WOUPS** : Aucune remarque. Tout est bien retranscrit.

### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUPS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

## 2. Extension de la salle des sports – bureau de contrôle technique et de coordination SPS

Vu l'article R-111-38 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles R4532-1 à R4532-98 du code du travail,

Vu les délibérations DE-2023-017 et DE-2023-045 portant sur l'extension de la salle des sports Jean Du-bois,

La commune a besoin de s'entourer d'un bureau d'étude pour assurer certaines missions de contrôle technique de construction :

- Vérification de la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables (mission L),
- Évaluation de la solidité des structures existantes (mission LE),
- Assurance de la sécurité des personnes dans les Établissements Recevant du Public (mission SEI),
- Garantie de la sécurité des personnes en cas de séisme (mission PS),
- Évaluation de l'isolation thermique et des mesures d'économies d'énergie pour les autres bâtiments (mission TH),
- Évaluation de l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, incluant la rédaction de l'attestation finale d'accessibilité (mission HAND).

La mission du bureau de contrôle technique de la construction consiste à contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles de survenir tout au long du projet. Ce bureau accompagnera la commune depuis la phase de conception jusqu'à la réception finale du projet.

Par ailleurs, il est indispensable de bénéficier d'une mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour assurer la sécurité des travailleurs sur le chantier.

Consciente de l'importance de se conformer à la réglementation thermique en vigueur, la municipalité propose également d'inclure une prestation d'étude thermique afin d'optimiser le projet d'extension sur le plan énergétique.

Il est proposé :

- de retenir la société SOCOTEC Agence Construction Arras – Pôle construction et immobilier Hauts de France, sis 11B rue Willy Brandt – 62000 Arras dont les offres sont :

- Mission de contrôle technique avec attestation d'accessibilité : 8 100 euros HT.
- Mission de coordination SPS : 8 975 euros HT.
- De retenir l'offre de la société Accord Thermique, 20 rue Marcel Rault, 22950 Trégueux, pour une offre d'un montant de 2 400 euros HT.

**Alain DUFRESNE** : C'est quoi exactement la mission de SPS ? Combien il y a de visites sur le chantier ?

**Patrick BECQUET** : Chaque réunion de chantier, pratiquement il y aura toujours la visite du SPS.

**Jean-Michel HULOT** : Ils sont forcément présents au début de chantier pour organiser la vie du chantier, rencontrer toutes les entreprises pour leurs rappeler les règles de sécurité sur place et après ils viennent de façon inopportune sur le chantier pour vérifier. Ils sont conviés à chaque rdv de chantier. Ils sont là très régulièrement.

**Alain DUFRESNE** : Il y a un volume ? Dès le départ on le détermine.

**Jean-Michel HULOT** : C'est en fonction du volume du chantier qu'ils doivent réaliser. Là on sait qu'il y a une salle de sport, il y a un travail à réaliser donc voilà. Il s'engage pour ce travail là pour la durée du chantier.

**Pierre SENECHAL** : Je n'ai pas d'expertise tellement dans ce domaine là, mais je peux vous dire que sur l'école on a eu un SPS qui est venu et il y a un midi, il a dit à 14h si ce n'est pas rectifié on ferme le chantier.

**Jean-Michel HULOT** : Bien sûr.

**Pierre SENECHAL** : Les ouvriers, ils travaillaient en espadrilles.

**Alain DUFRESNE** : C'était pour savoir simplement parce qu'avec une certaine somme, on fixe les règles en disant j'interviens autant de fois.

**Jean-Michel HULOT** : Mais ils suivent le chantier du début jusqu'à la fin.

**Pierre SENECHAL** : Et il y a un rapport à chaque visite.

**Jean-Michel HULOT** : Bien sûr, à chaque fois qu'ils passent ils font un rapport. Ils ont le droit de venir en dehors des rendez-vous de chantier pour venir vérifier.

**Valentino ALLART** : Ils contrôlent les bennes de recyclage, c'est-à-dire il y a des bennes pour le métal, des bennes pour tout ce qui est contaminé etc... C'est un sacré boulot.

**Pierre SENECHAL** : Ils viennent même en dehors des heures d'ouverture du chantier, puisque on avait eu un problème nous sur le fait que le chantier était accessible au public. Je vous donne le vécu.

**Guillaume VEGA** : Pour avoir le montant, l'architecte donne un planning prévisionnel de 22 mois de travaux et il fixe son montant sur la durée des travaux en fait.

**Pierre SENECHAL** : Vous avez raison de poser la question et puis tout le monde ne sait pas forcément comment fonctionne un SPS. C'est bien de l'expliquer bien sûr.

**Valentino ALLART** : Et à n'importe quel moment il peut stopper le chantier comme le disait...

**Pierre SENECHAL** : Non, il me conseille de le fermer.

**Alain DUFRESNE** : De toute façon ce n'est pas indispensable, c'est obligatoire.

**Pierre SENECHAL** : Oui, de toute façon, pour un Maire, il vaut mieux l'avoir.

**Alain DUFRESNE** : Donc, ne le prenez pas.

**Rires dans l'assemblée.**

**Pierre SENECHAL** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Alain DUFRESNE** : Le Maître d'œuvre, il en est où au définitif dans ses missions ?

**Pierre SENECHAL** : Nous on est Maître d'ouvrage. Vous voulez dire l'architecte où il en est de ses missions

**Alain DUFRESNE** : Oui, parce qu'il avait des missions bien définies ?

**Pierre SENECHAL** : Il poursuit son travail pour l'instant.

**Alain DUFRESNE** : Oui, mais ce n'est pas dire il travaille.

**Jean-Michel HULOT** : Là il avance sur son dossier. Je ne vis pas avec lui tous les jours, mais je pense qu'il avance. Il doit déposer un dossier de permis de construire. Il y a encore des documents à nous déposer.

**Alain DUFRESNE** : Si je lis : « l'avant projet sommaire, l'avant-projet définitif, l'étude de projet, et l'assistance à la passation des contrats de travaux ». On en est où là à l'heure actuelle ?

**Pierre SENECHAL** : Il va déposer le permis de construire et pour pouvoir déposer le permis de construire, il a besoin du travail des bureaux d'étude...

**Alain DUFRESNE** : Normalement l'étude de projet définitif, il a donné les plans. Les plans sont arrêtés.

**Pierre SENECHAL** : C'est le plan qu'on vous a montré.

**Alain DUFRESNE** : Oui, mais ce sont des plans arrêtés.

**Jean-Michel HULOT** : Oui, à lui de les finaliser et de les affiner...

**Alain DUFRESNE** : L'assistante à la passation des contrats de travaux, qui va superviser les travaux ?

**Pierre SENECHAL** : Lui.

**Alain DUFRESNE** : Est-ce que vous allez passer les missions, parce que là on ne le voit pas apparaître cette mission.

**Pierre SENECHAL** : Dans son travail il a le chantier de A jusqu'à Z.

**Valentino ALLART** : C'est dans ses émoluments.

**Pierre SENECHAL** : Oui, forcément.

**Alain DUFRESNE** : Oui. Je me suis penché sur le marché. Effectivement, il a une mission de {...} « les études d'exécution permettent la réalisation de l'ouvrage. Ils ont pour objet pour l'ensemble de l'ouvrage d'établir tous les plans d'exécution. C'est lui qui les fait ?

**Pierre SENECHAL** : Oui.

**Alain DUFRESNE** : Donc il a ses missions. Mais est-ce que ce n'est pas une mission qu'on doit lui préciser ?

**Jean-Michel HULOT** : C'est obligatoire dans ses règles de travail. C'est sa nomenclature. Il ne peut pas construire un bâtiment s'il ne respecte pas les normes.

**Pierre SENECHAL** : C'est d'ailleurs pour ça qu'il a besoin des études des thermiciens, etc... Parce que les murs vont être aussi en fonction, encore je suis très béotien dans l'affaire, mais les murs vont être en fonction de ce que va dire le thermicien.

**Jean-Michel HULOT** : Bien sûr, il y a plein de choses qui rentrent en ligne de compte.

**Pierre SENECHAL** : Le bruit, l'isolation

**Alain DUFRESNE** : En plus en dernier lieu il est associé aux opérations de réception et la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement.

**Pierre SENECHAL** : Bien sûr. Il est avec nous de A jusqu'à Z.

**Alain DUFRESNE** : Ok.

**Jean-Louis WOUTS** : Dans ce qui est frais d'entrée, donc vous parlez de l'évaluation de l'isolation, pour les autres bâtiments, qu'est-ce que vous... c'est quoi qui est concerné en fait ?

**Pierre SENECHAL** : Les autres bâtiments de quoi ?

**Jean-Louis WOUTS** : L'évaluation de l'isolation thermique, etc... etc... les autres bâtiments.

**Jean-Michel HULOT** : La jonction entre le bâtiment neuf et la salle de sport.

**Jean-Louis WOUTS** : Ça reste la salle de sport ?

**Pierre SENECHAL** : C'est pour la salle de sport. Ecoutez si on pouvait lui glisser à faire l'étude de tous les bâtiments de la commune pour ce prix là... Les autres bâtiments s'entendent bien l'existant de la salle de sport.

**Jean-Louis WOUTS** : D'accord.

**Pierre SENECHAL** : Je ne pense pas qu'il serait d'accord.

**Alain DUFRESNE** : Alors on ne poserait pas ce type de questions si on était associé au projet tout au moins à la commission.

**Pierre SENECHAL** : Vous avez le droit de le répéter Monsieur DUFRESNE.

**Guillaume VEGA** : Le Conseil municipal sert à ça aussi donc vous posez vos questions maintenant.

**Pierre SENECHAL** : C'est bien de les poser là.

**Guillaume VEGA** : Le Conseil municipal sert aussi à ça, à délibérer et vous avez vos réponses.

**Alain DUFRESNE** : C'est mieux quand même, car nous on ne se poserait pas ce type de questions. On pourrait dialoguer entre nous et puis voilà.

**Guillaume VEGA** : C'est ce qu'on vient de faire.

**Pierre SENECHAL** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Jean-Louis WOUTS** : Oui.

**Pierre SENECHAL** : Allez-y.

**Jean-Louis WOUTS** : Concernant le choix de la société qui est dans le 22, alors je n'ai plus le département en tête, mais il y a eu d'autres propositions ?

**Pierre SENECHAL** : C'est la proposition de l'architecte.

**Guillaume VEGA** : On n'est pas spécialiste.

**Pierre SENECHAL** : D'autres questions ? On peut passer au vote ?

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ
------	----	--

		Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean
Abstention	3	Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

### Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.

#### 3. Autorisation d'ester en justice – introduction des recours contre les actes de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) remettant notamment en cause la convention fixant les modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire

Considérant que par délibération n°2024/CC014, le conseil communautaire de la CABBALR a remis en cause l'engagement financier de la convention prise en application de la délibération du 6 décembre 2022 fixant les nouvelles modalités de répartition de la Dotation de Solidarité Intercommunautaire et a déclaré caduque ladite convention en application de son article 10,

Considérant que les actes de la CABBALR portent atteinte gravement et brutalement aux intérêts de notre territoire mais aussi aux intérêts de notre commune,

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice,

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (art. L 2132-1 du CGCT).

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser M. le maire à représenter la commune et à ester en justice auprès de toute juridiction, en demande ou en défense, pour toute action, y compris les éventuelles discussions amiables (conciliation, médiation, transaction notamment), relative à la délibération n°2024/CC014 et tout acte en découlant,
- De désigner Maître Kern et le cabinet AEDILYS pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**Pierre SENECHAL** : Je tiens à vous dire que Maître KERN est l'avocat de la Communauté d'Agglomération et que nous n'avons pas de frais à payer sur cette démarche.

**Guillaume VEGA** : Il représente les 36 communes et nous on doit lui donner notre accord.

**Pierre SENECHAL** : Y a-t-il des questions sur cette partie ?

**Bernadette CAMPHIN** : Qu'est-ce que ça représente comme préjudice pour notre commune ?

**Pierre SENECHAL** : 18 000 €

**Guillaume VEGA** : 18 000 € de dotations qui ne seraient pas perçues par la commune. Donc nous on est à la marge parce qu'on est un peu loin du territoire.

**Pierre SENECHAL** : Si on revient à la genèse, le territoire du SIZIAF 5 (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres), nous on n'était pas concerné. Le terrain du SIZIAF c'est sur les communes de Wingles, Hulluch et des communes de la CABALR. Nous, on n'a jamais été à l'origine du SIZIAF. Le SIZIAF ce sont des communes qui ont mis en commun des terrains pour y implanter des industries. Et cette année de façon unilatérale et brutale, la CABALR décide de ne plus reverser les 9 millions qu'elle devrait normalement reverser à la Communauté d'Agglomération. C'est forcément compliqué.

**Bernadette CAMPHIN** : Il y a d'autres communes à l'intérieur de la CALL qui déposent une motion, pourquoi nous on ne déposerait pas une motion plutôt que ?

**Pierre SENECHAL** : C'est une motion Madame.

**Bernadette CAMPHIN** : C'est une motion.

**Pierre SENECHAL** : On va s'associer aux 36 communes pour demander à Maître KERN de représenter la CALL et dans la CALL les 36 communes.

**Jean-Louis WOUTS** : Donc chaque commune est obligée de passer par un

**Pierre SENECHAL** : Chaque commune n'est pas obligée. Celui qui ne le veut pas ne le fait pas.

**Jean-Louis WOUTS** : D'accord.

**Pierre SENECHAL** : Il y a des communes qui ne sont pas obligées de le faire tout simplement parce que contrairement à nous, moi je veux toujours que nous débâtons des choses, il y a des communes qui au 1<sup>er</sup> jour de l'élection du Maire prennent une délibération qui dit le Maire est autorisé par le conseil municipal à ester en justice. Les communes, j'en ai une en tête une avec le Maire avec qui j'ai discuté hier, il a la décision pour ester, donc il n'a pas besoin de passer au Conseil municipal. Il a envoyé à la CALL, je signerai la décision d'aller en justice. Nous on préfère toujours au moins le mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal.

**Guillaume VEGA** : Mais il y a un préjudice pour toutes les communes. Toutes les communes ont un intérêt financier à aller en justice.

**Pierre SENECHAL** : Toutes.

**Guillaume VEGA** : Alors pas à la même échelle.

**Pierre SENECHAL** : Il est différent en fonction des communes qui étaient elles-mêmes adhérentes au SIZIAF. Evidemment nous on est à 18 000 €. Il y a des communes où on est à plus d'un million. Pour votre information, c'est passé au Tribunal cet après-midi en référé et donc le juge donnera sa décision dans 3 semaines, au maximum 3 semaines.

**Jean-Louis WOUTS** : Le budget qui est écrit dans le budget de la CALL.

**Pierre SENECHAL** : Lequel de budget ?

**Jean-Louis WOUTS** : Ce que demande l'avocat pour représenter la CALL

**Pierre SENECHAL** : Nous dans cette affaire, financièrement, on ne met pas de centimes.

**Guillaume VEGA** : Pour être précis, 18 844 €.

**Pierre SENECHAL** : C'est exactement 18 844,64 €. Il est évident que d'un autre côté vous savez qu'on paye aussi à la CALL. Evidemment si les 18 844 € devaient disparaître, notre cotisation à la CALL serait amputée des 18 000 € forcément. Nous on ne perdra pas. D'un autre côté, une commune qui elle touche plus d'un million, ça va être compliqué. Ça va être très compliqué. Et parfois des petites sommes peuvent être compliquées aussi, parce que j'ai en tête une commune qui a 250 000 €. Son budget va être annuel est de 500 000 €. C'est-à-dire qu'elle perd 50% de son budget. Mais il y a quelque part une volonté de la CABALR, en tout cas moi que je n'ai pas capacité à expliquer, c'est aussi une volonté de détruire le SIZIAF de se retirer du PMA, éventuellement de se retirer on n'est pas sûr mais d'Artois mobilité. On en parle certains disent oui, certains disent non. Enfin, une volonté de la CABALR de faire cavalier seul.

**Alain DUFRESNE** : Et pourquoi ?

**Pierre SENECHAL** : Je ne sais pas. Je n'arrive pas trop à expliquer. J'avais une explication mais tout le monde me dit que ce n'est pas ça.

**Alain DUFRESNE** : Sur la zone industrielle de Douvrin, ça dépend d'eux ?

**Pierre SENECHAL** : Oui.

**Alain DUFRESNE** : Donc forcément, les installateurs, il y a une manne derrière.

**Pierre SENECHAL** : Monsieur DUFRESNE vous avez raison. Mais il y a 2 ans la CALL, même s'il n'y a plus de terrains, tous les terrains ont été vendus, l'essence même du syndicat SIZIAF n'a plus lieu d'être et là sur ce point là ils ont raison. Mais ne serait-ce qu'il y a 2 ans pour installer l'usine de batteries, la CALL a donné 9 millions. Il ne serait pas quand même normal qu'aujourd'hui, la CALL ne touche pas. Alors peut-être que ça peut se discuter et peut-être que ça peut s'éteindre en sifflet sur plusieurs années, mais pas brutalement comme ça. Enfin, on ne peut pas à mon avis faire en sorte qu'une commune se retrouve avec -1 million 7, ce n'est pas possible. Sinon vous la mettez en faillite.

**Alain DUFRESNE** : Quand on fait un investissement, on attend un retour.

**Pierre SENECHAL** : En théorie oui, sauf quand on fait un mauvais investissement. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ?

**Alain DUFRESNE** : Non.

**Pierre SENECHAL** : On peut voter ?

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
------	----	---

Abstention		
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

#### 4. Questions diverses

**Alain DUFRESNE** : Ce n'est pas à vous ?

**Pierre SENECHAL** : Allez-y, je vais conclure. Moi ce n'est pas une question, c'est une information.

1) Finalement, quel sera le nouveau nom retenu pour l'école primaire, suite aux différents sondages organisés en 2021 ?

**Pierre SENECHAL** : Il y en a eu qu'un de sondage.

**Annie-Claude FOURNIER** : Oui. Pour avoir rencontré pas mal de personne et avoir discuté avec eux, il y a une majorité qui souhaite que l'école garde son nom.

**Pierre SENECHAL** : Surtout les anciens du village. Pour l'instant, elle continuera de s'appeler Sévigné-Buisson.

2) Quand aura lieu l'inauguration ouverte au public ?

**Annie-Claude FOURNIER** : Inauguration, c'est un bien grand mot. Evidemment, il y avait une journée portes ouvertes qui était prévue mais la Covid est passée par là. Et puis comme on a entrepris une rénovation des installations de la cour de l'école, on attend qu'elle soit terminée, donc ça ne saurait tarder et c'est prévu.

3) La nouvelle extension et ses coursives représentent au total quelle surface ?

**Pierre SENECHAL** : 402.30 m<sup>2</sup> très exactement.

4) Existe-t-il, pour cette école, un pilotage informatisé de la consommation d'énergie ?

**Pierre SENECHAL** : Le chauffage fonctionne avec une sonde et c'est la sonde qui commande le fonctionnement du chauffage. Cette sonde elle est réglée à la température demandée par le Gouvernement.

**Valentino ALLART** : Il y a une sonde intérieure et une sonde extérieure pour faire le ratio entre les 2 températures intérieure et extérieure.

**Jean-Louis WOUTS** : Par contre ça ne concerne pas le chauffage de l'ensemble de l'école ?

**Pierre SENECHAL** : Non. Seulement la partie extension.

**Valentino ALLART** : L'extension plus les classes CM1, CM2 et la cantine

**Annie-Claude FOURNIER** : Cycle 3.

**Pierre SENECHAL** : Est-ce qu'on passe à la 5 ?

**Jean-Louis WOUTS** : Oui.

5) Quel bureau d'étude avez-vous sollicité afin de permettre à la commune de maximiser son autonomie en énergies renouvelables ?

**Pierre SENECHAL** : Est-ce que vous pouvez préciser la question, je n'ai pas bien compris la question.

**Alain DUFRESNE** : La question est quel bureau d'études avez-vous choisi, c'était pour nous rendre autonome en matière d'énergie.

**Pierre SENECHAL** : Nous on n'a pas choisis de bureau d'études. Nous sommes actuellement accompagnés par la CALL.

**Alain DUFRESNE** : La réponse est non.

**Pierre SENECHAL** : Pour l'instant on travaille avec la CALL. C'est la CALL qui nous épaulé pour étudier les états de nos bâtiments, les murs, isolation etc... On est en période de diagnostics.

**Alain DUFRESNE** : Pourquoi est venue cette question, c'est parce que j'ai été sollicité par une entreprise pour installer des panneaux photovoltaïques chez moi. Et j'ai posé la question, est-ce que la commune peut bénéficier des aides apparemment oui.

**Olivier EVRARD** : Bien sûr, il n'y a pas de soucis.

**Pierre SENECHAL** : Est-ce qu'on a terminé sur les questions diverses ?

**Jean-Louis WOUTS** : Oui.

- **Information de Monsieur le Maire sur l'affaire Madame BOULERT contre la commune de Gi-venchy en Gohelle.**

**Pierre SENECHAL** : Je vous avais donné les informations concernant ce litige. En 1<sup>ère</sup> instance, Mme BOULERT avait été déboutée de l'ensemble de ces demandes et condamnée de verser 1500 € à la commune et 1500 € à Monsieur DUBOIS. Elle avait fait appel, ce qui est totalement son droit et elle a été rejuggée en Appel à Lille.

#### **Lecture de la conclusion de l'arrêté par Monsieur le Maire.**

**Pierre SENECHAL** : Donc si j'ai bien compris, elle nous a donné 1 500 €, est-ce qu'on va devoir lui rendre et puis qu'elle va devoir nous les rendre, je n'en sais rien. Je ne sais pas comment ça se passe dans ces cas-là. En tout état de cause, c'est quand même assez amusant la justice française, on nous casse un jugement pour redonner le même.

**Alain DUFRESNE** : Le problème il est que dès que la personne fait appel, elle n'aurait jamais dû payer les 1500 €.

**Pierre SENECHAL** : Ah si, ce n'est pas suspensif l'appel. Elle était tenue de payer. Le tribunal aurait pu entériner le 1<sup>er</sup> jugement parce qu'ils disent la même chose.

**Alain DUFRESNE** : Oui.

**Pierre SENECHAL** : L'affaire n'est pas forcément terminée. Mme BOULERT peut aller à Paris devant le Conseil d'Etat. Je ne sais pas si elle ira ou si elle n'ira pas. Je ne veux pas préjuger moi je n'en sais rien. On verra. Si d'aventure on devait aller au Conseil d'Etat, l'ouverture même du dossier avant même quoi que ce soit c'est 5 000 €. Moi je vous le dis si jamais on devait aller à Paris devant le Conseil d'Etat, nous ne prendrions qu'un seul avocat avec Monsieur DUBOIS pour partager les frais entre nous. Je crois que ça suffit on a mis assez d'argent dans cette affaire. Maintenant elle a 2 mois pour aller en Cassation.

**Alain DUFRESNE** : Tout ce qui a été fait c'est malheureux, c'est clair. Mais d'un autre côté, le problème reste entier parce qu'il faudrait aller voir chez elle ce qu'il se passe. Ce n'est pas anodin ce qu'elle vit. Après qu'elle ne le fasse pas c'est elle qui gère ses affaires. Mais quand même, il y a des nuisances.

**Guillaume VEGA** : Mais on représente la commune.

**Pierre SENECHAL** : Moi, je veux bien entendre ça. Elle avait des nuisances sur un hangar à vaches. Il n'y a plus de vaches.

Non, Monsieur DUFRESNE, à titre personnel, ne faites pas ça avec votre main, ça c'est diffamatoire. Non, non, faites attention. Il n'y a plus de vaches. Non, non, là ça pourrait être dangereux. Et le litige portait sur la présence des vaches. Après, lui demande la transformation de son hangar en hangar de stockage et non pas en hangar de stockage de pommes de terre, ça a été retiré. Je vous rappelle que le 1<sup>er</sup> nous n'étions pas aux affaires. Le hangar de stockage, nous on le fait instruire par l'urbanisme, l'urbanisme dit que c'est conforme, je n'aurai moi aucune raison de m'opposer à ce hangar. Si je m'oppose, il m'emmène au Tribunal. Après moi je n'ai jamais eu l'occasion d'aller voir ce que dit Mme BOULERT elle ne m'a jamais invité. C'est possible.

**Alain DUFRESNE** : Il n'y a pas que maintenant. Maintenant c'est allé plus loin. Je pense qu'il y arrive un moment, il faudrait quand même se déplacer. Si elle en fait la demande, qu'elle en fasse la demande.

**Pierre SENECHAL** : Si elle veut aller en cassation, elle ira en cassation.

**Alain DUFRESNE** : Non, je n'ai pas parlé de cassation. Elle peut demander que vous alliez voir. Elle demande, c'est tout.

**Pierre SENECHAL** : Je réfléchirai longuement avant d'y aller.

**Alain DUFRESNE** : Je pense qu'il faut quand même aller voir.

**Pierre SENECHAL** : Il y a un certain nombre de propos qui ont été tenus par Madame BOULERT à mon sujet sur des choses qui dépassent l'entendement. En tout cas, si j'y allais, je n'irai pas seul, je me ferai accompagner certainement d'un huissier.

**Alain DUFRESNE** : Ce qu'on va faire dans un 1<sup>er</sup> temps, c'est qu'on va faire quelques photos pour vous donner un peu une idée de ce qu'il se passe. Après derrière vous faites ce que vous voulez.

**Pierre SENECHAL** : Moi après je défends les intérêts de la commune et non pas les intérêts d'un particulier.

**Alain DUFRESNE** : Non, c'est un peu gênant parce que vous êtes quand même...

**Pierre SENECHAL** : Non-Monsieur. Attendez là,

**Alain DUFRESNE** : Vous êtes quand même intervenus dans une affaire, vous lui avez envoyé 2 courriers lui demandant de couper ses branches avec l'autre voisin. Vous êtes intervenu.

**Pierre SENECHAL** : Ça n'avait rien à avoir avec le hangar ça.

**Alain DUFRESNE** : Quand vous dites vous n'intervenez pas vous êtes quand même intervenu.

**Pierre SENECHAL** : Je vous coupe 2 secondes. Chaque fois qu'il y a un litige sur des hauteurs de haies, j'interviens toujours, que ce soit Madame BOULERT ou n'importe qui, j'interviens toujours.

**Alain DUFRESNE** : Ah bah là vous pourrez intervenir chez elle avec DUBOIS derrière. Je vous le dis.

**Pierre SENECHAL** : A quel titre ? Pour quoi ?

**Alain DUFRESNE** : Du à des arbres qui sont trop haut, à des buttes qui sont remontées.

**Pierre SENECHAL** : Là c'est un autre problème. A ce moment là relancer une autre affaire. Ça n'a rien à avoir. Moi le litige c'est sur le hangar, ce n'est pas sur les arbres.

**Alain DUFRESNE** : Non ça a été jugé, on ne peut pas revenir là-dessus sauf si elle va.

**Pierre SENECHAL** : Sauf si elle va au Tribunal oui. Là c'est un autre problème. Si Madame BOULERT se plaint, mais moi elle ne me l'a jamais dit, se plaint de la butte, si elle se plaint des hauteurs d'arbres, qu'elle mette en route. D'abord, vous connaissez la procédure mieux que moi. Elle met d'abord en route son assurance qui va diligenter un expert qui viendra sur place et qui regardera la hauteur. Et Après d'abord il y a une conciliation. L'expert de l'assurance demandera à rencontrer Monsieur DUBOIS et il verra ce que lui il dit.

**Alain DUFRESNE** : Ok.

**Pierre SENECHAL** : Mais ça, ça devient une autre affaire.

Y a-t-il des gens qui veulent intervenir ce soir ?

---

**Pierre SENECHAL** : On vous a remis un petit questionnaire qui a été fait par la CALL sur le projet de territoire. Nous avons assisté assez nombreux à la présentation de ce questionnaire à Harnes. On a un délai de 2 mois pour y répondre. Ceux qui y répondent peuvent mettre leur réponse ici à la Mairie. On se chargera de les collecter et de les porter à la Communauté d'Agglomération.

**Guillaume VEGA** : On peut le faire en version numérique. Moi je l'ai fait hier. Il y a un QR code dedans.

**Jean-Louis WOUTS** : C'est à destination de chaque habitant ?

**Pierre SENECHAL** : Oui, on va en distribuer. C'est parce qu'on voulait que vous ayez un exemplaire. On va le distribuer dans le village. On espère que les gens vont répondre parce que chacun doit participer à sa vision du territoire dans 10 ans, dans 20 ans. On a assisté hier à un podcast sur les différentes personnes qui ont été interviewées. Il y a une personne de Givenchy qui est interviewée. C'est assez intéressant ce qu'elle a dit.

**Olivier EVRARD** : Ça a permis d'affiner le questionnaire.

**Pierre SENECHAL** : C'est un bureau d'études (Le bruit qui court) qui travaille là-dessus, qui va dépouiller après et il y aura ensuite une restitution globale pour les habitants de la Communauté d'Agglomération et les élus et peut-être que ça aura lieu à Givenchy. On espère. C'est bien que chacun donne son avis. Pas d'autres questions ? Pas d'autres remarques ?

**Clôture de séance : 19h36**

**Nombre de membres**

**en exercice:** 19

**Présents :** 19

**Votants:** 19

**Séance du mercredi 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

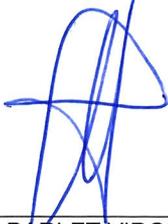
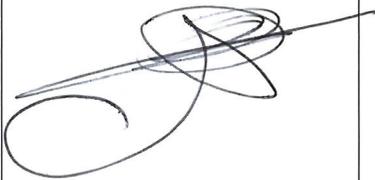
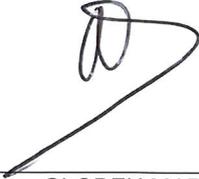
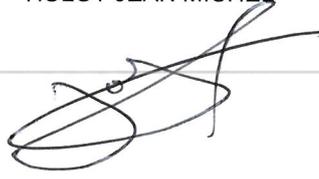
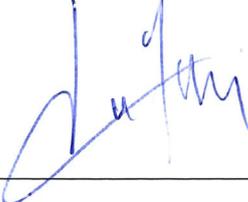
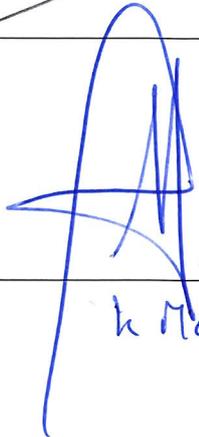
**Sont présents:** Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	 h Marie